


 AVRIL
2023

HYPERINFLATION

Notions clés de mise en place de la norme IAS 29 dans vos comptes consolidés IFRS.

En 2022 l'Argentine a connu une inflation annuelle de 94,8 %, un taux d'inflation les plus élevés du monde, un taux d'inflation qui n'avait pas été enregistré depuis 32 ans. En IFRS, c'est la norme IAS 29 « Information financière dans les économies hyperinflationnistes » qui s'applique mais quand est-il exactement ?

La norme IAS 29 s'applique aux états financiers des entités dont la monnaie fonctionnelle est celle d'une économie hyperinflationniste. Le retraitement de l'hyperinflation doit être appliqué sur les comptes locaux de l'entité en hyperinflation avant la conversion des comptes de la monnaie fonctionnelle à la monnaie de présentation selon IAS 21.

La norme IAS 29 apporte les notions suivantes permettant d'identifier le caractère hyperinflationniste d'une économie :

- « la population en général préfère conserver sa richesse en actifs non monétaires ou en une monnaie étrangère relativement stable. Les montants détenus en monnaie locale sont immédiatement investis pour maintenir le pouvoir d'achat ;
- la population en général apprécie les montants monétaires, non pas dans la monnaie locale, mais dans une monnaie étrangère relativement stable. Les prix peuvent être exprimés dans cette monnaie ;
- les ventes et les achats à crédit sont conclus à des prix qui tiennent compte de la perte de pouvoir d'achat attendue pendant la durée du crédit, même si cette période est courte ;
- les taux d'intérêt, les salaires et les prix sont liés à un indice de prix ;
- et le taux cumulé d'inflation sur trois ans approche ou dépasse 100 % . »

Retraitement des éléments non-monétaires

Les actifs et passifs non monétaires doivent être retraités pour tenir compte de l'hyperinflation entre la date de la transaction et la date d'arrêté des comptes. Les éléments monétaires, quant à eux, ne sont pas retraités.

- ▶ Actifs et Passifs monétaires (Non retraité sous IAS 29)

ACTIFS MONÉTAIRES	PASSIFS MONÉTAIRES
<ul style="list-style-type: none"> > Trésorerie > Créances clients et provisions sur créances douteuses > Autres créances > Créances fiscales et sociales 	<ul style="list-style-type: none"> > Emprunt et dettes financières > Dettes fournisseurs > Autres dettes > Dettes fiscales et sociales > Provision (si liquide assimilable à une dette)

- ▶ Actifs et Passifs non-monétaires (à retraiter sous IAS 29)

ACTIFS NON-MONÉTAIRES	PASSIFS NON-MONÉTAIRES
<ul style="list-style-type: none"> > Immobilisations incorporelles > Immobilisations corporelles > Droit d'utilisation (IFRS 16) > Charges constatées d'avance > Impôts différés actifs¹ > Stocks et provision sur stock > Titres de participation > Valeurs mobilières de placement 	<ul style="list-style-type: none"> > Capitaux propres > Subventions d'investissement > Dettes financières (IFRS 16) > Produits constatés d'avance > Impôts différés passifs¹

¹ Les impôts différés sont des éléments non-monétaires si le sous-jacent auquel ils se rapportent est non-monétaire.

Pour déterminer l'impact de l'inflation sur les éléments non-monnaïres, plusieurs données sont nécessaires :

- le montant historique comptabilisé (A) ;
- la date comptabilisation initiale (date d'acquisition d'une immobilisation, date de facture, date d'apport du capital...) ;
- indice des prix à la consommation IPC à la date comptabilisation initiale (B) ;
- indice des prix à la consommation IPC à la date de clôture (C) ;
- comptes de la filiale hyperinflationniste.

$$\text{Actif ou passif revalorisé} = A \times \frac{C}{B}$$

Cette formule permet d'appliquer à l'élément non-monnaïre la variation de l'indice des prix à la consommation de sa reconnaissance au bilan jusqu'à la date de clôture. La norme préconise l'utilisation de l'indice des prix à la consommation pour déterminer l'inflation.

La complexité d'application de la norme réside dans le fait d'appliquer l'indice des prix à la consommation aux actifs et passifs non-monnaïres en fonction de leur date d'entrée au bilan. De plus, les indices des prix à la consommation ne sont pas toujours disponibles.

▶ Exemple bilan retraité de l'inflation

L'inflation a été comptabilisée sur les actifs non-monnaïres et passifs non-monnaïres, la contrepartie des montants d'inflation constatés est comptabilisée en résultat pour - 20 398.

IPC à la date comptabilisation initiale 50

IPC à la date de clôture 70

ACTIFS	SOCIAL	INFLATION	TOTAL	PASSIFS	SOCIAL	INFLATION	TOTAL
Immobilisations incorporelles	25 500	10 200	35 700	Capital social	125 000	50 000	175 000
Immobilisations corporelles	47 425	18 970	66 395	Résultat	27 753	- 20 398	7 355
Droit d'utilisation (IFRS 16)	28 934	11 574	40 508	Dettes financières (IFRS 16)	27 855	11 142	38 997
Créances clients	34 823		34 823	Dettes fournisseurs	23 934		23 934
Créances fiscales et sociales	23 250		23 250	Dettes fiscales et sociales	4 560		4 560
Autres créances	100		100	Autres dettes	970		970
Trésorerie	50 040		50 040				
Total	210 072	40 744	250 816	Total	210 072	40 744	250 816

L'ensemble des éléments retraités doit être comptabilisé dans un compte de produit ou perte sur la situation monétaire nette.

Le retraitement d'actifs non-monnaïres augmente le résultat, à l'inverse le retraitement de l'inflation sur des éléments du passif non-monnaïre baisse le résultat.

Retraitement du compte résultat

Le compte de résultat doit également être retraité pour tenir compte de l'hyperinflation. Seuls les montants au compte de résultat exprimés dans la devise du pays hyperinflationniste doivent être retraités. Comme pour le retraitement du bilan, les montants du compte de résultat sont retraités de la variation de l'indice des prix entre leur date de comptabilisation et la date de clôture.

Au niveau du résultat, il est difficile, voire impossible, d'utiliser un indice des prix à la consommation à la date

de comptabilisation de chaque charge ou de chaque produit. Un indice moyen des prix peut être utilisé.

L'indice moyen des prix doit être calculé par l'entité en fonction de son activité. Une société ayant une activité stable peut utiliser un indice moyen des prix sur 12 mois. À l'inverse une société ayant une activité saisonnière doit calculer un indice moyen des prix en pondérant ces mois de forte activité.

La revalorisation des éléments du compte de résultat peut être calculé de la façon suivante :

$$D \times \frac{E}{F}$$

- D: montant au P&L;
- E: indice des prix à la consommation à la clôture;
- F: indice moyen des prix à la consommation sur le trimestre ou le mois de la reconnaissance de la charge ou du produit.

► Exemple compte de résultat retraité de l'inflation

L'écriture d'hyperinflation sur le compte de résultat n'a pas d'impact sur le résultat net consolidé, cette écriture permet d'affecter l'inflation sur les comptes de charge et produit afin de permettre de la comparabilité du compte de résultat.

IPC moyen 60

IPC à la date de clôture 70

	SOCIAL	INFLATION	TOTAL
Chiffre d'affaires	125 537	20 923	146 460
Prestation de services	- 32 456	- 5 409	- 37 865
Location	- 12 874	- 2 146	- 15 020
Charges sur salaires	- 38 560	- 6 427	- 44 987
Dotation aux amortissements	- 10 438	- 1 740	- 12 178
Charges d'impôt	- 3 456	- 576	- 4 032
Produit ou charge d'hyperinflation		- 4 626	- 4 626
Résultat net	27 753	0	27 753

Impact sur les comptes consolidés

Dès lors qu'une filiale applique la norme IAS 29, la méthode de conversion de cette filiale dans les comptes consolidés de sa mère change. En effet, IAS 21.42 précise que tous les montants (c'est-à-dire les actifs, passifs, les éléments de capitaux propres, les produits et les charges, y compris ceux fournis à titre comparatif) doivent être convertis au cours de clôture à la date du dernier bilan.

Pays en hyperinflation

Le groupe de travail sur les pratiques internationales (IPTF) du Centre pour la qualité de l'audit (CAQ) surveille le statut des pays « fortement inflationnistes ». Le document de discussion de l'IPTF pour la réunion du 25 mai 2022 indique les pays dont le taux d'inflation cumulé sur trois ans dépasse 100 % sont les suivants : Argentine, Éthiopie, Iran, Liban, Soudan du Sud, Soudan, Suriname, Turquie, Venezuela, Yémen, Zimbabwe.

Article rédigé par
Arnaud Ouédraogo, partner et **Julien Quintin, consultant**
 de la *practice Financial & Accounting Services*



Optimind, acteur indépendant leader du conseil en gestion des risques, réalise 60 millions d'euros de chiffre d'affaires et réunit plus de 450 collaborateurs autour de cinq *practices* : *Actuarial & Financial Services*, *Financial & Accounting Services*, *Strategy & Management Consulting*, *Corporate Risk Services*, *Risk Management*. Les services d'externalisation de Gestion et de BPO sont adressés par Eosa, société portée par Optimind, dédiée à ces activités.

optimind.com

Optimind accompagne les organismes assureurs, banques et grandes entreprises autour de la définition de la stratégie, de la gestion des risques et de la transformation. Les services proposés couvrent chaque maillon de la chaîne de valeur des clients d'Optimind : *Strategy, Finance, Risk, Compliance, Market, Human Resources, Digital Transformation, Data, BPO*.

Contacts.

Practice Financial & Accounting Services

Ismaël Moukir - *partner* - ismael.moukir@optimind.com
Arnaud Ouédraogo - *partner* - arnaud.ouedraogo@optimind.com

Presse

Marine de Pallières - *communication & public relations manager*
marine.depallieres@optimind.com